

Formation de superviseur(e) (2020)

RÉF. 20-FSVR

Ce rôle de superviseur existe depuis qu'existe la psychanalyse, la psychothérapie et l'accompagnement psychologique des humains. Le superviseur est un praticien expérimenté avec un bon bagage clinique. Il fait preuve d'une forte culture théorique du modèle auquel il se réfère (Gestalt-thérapie pour nous) et aussi de la psychologie générale. Il possède un savoir méthodologique, dispose d'un sens pédagogique prouvé et conserve en toute situation une ouverture d'esprit. Malgré tout le parcours qui amène un professionnel à occuper ce rôle, le point central de son activité sera la fécondité du dialogue qu'il saura installer entre lui et l'autre dans cette relation « superviseur ? supervisé ».

PUBLIC

Gestalt-thérapeute certifié et titulaire du CEP.

OBJECTIFS

- Elucider les compétences attendues du superviseur et son modèle implicite
- Différencier la supervision de la thérapie
- Renforcer son bagage théorique et nourrir sa compétence réflexive
- Reconnaître les processus de reproduction dans le champ de la supervision : phénomènes de champ, relation d'objet, identification, transfert et contretransfert
- Elaborer sa mission de soutien autonome et empathique dans une perspective de coresponsabilité en référence à une éthique, à la déontologie et au cadre de supervision.
- Consolider sa compétence affective pour la dyade -supervisé et son client-.
- Raffermer sa compétence interactive sans jugement.

CONTENU

- Références théoriques : clinique, Gestalt-thérapie, étapes du processus thérapeutique, processus de développement.
- Posture et attitude du superviseur
- Les enjeux développementaux au sein de la supervision
- Le dialogue du superviseur au supervisé dans l'expérience de contact « le comment dire ? »
- Le dévoilement, la culpabilité, la honte en supervision
- Construction d'outils spécifiques au diagnostic et au suivi des compétences du supervisé

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Il est continu avec la triangulation suivante :

- par la qualité des apports théoriques et pratiques réalisés par le stagiaire au sein du groupe
- par la précision et l'implication des retours de l'expérience de superviseur obligatoire et limitée à deux supervisés pendant la formation
- par une séance individuelle de supervision avec des évaluateurs externes au processus de formation.

INSCRIPTION

PRE-REQUIS : CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre soi-même en supervision pour sa pratique de psychopraticien (ne pas ou plus être en supervision avec les deux formateurs)
- Posséder le certificat de Gestalt-thérapeute d'une école agréée et une titularisation EAP ou EAGT
- Adhérer à un des organismes professionnels : FF2P, FPGT, SFG, CEGT, SNPPSY, PSY G, etc...
- Disposer d'une pratique de Gestalt-thérapeute de 5 ans au moins
- S'engager à suivre deux supervisés en individuel pendant la formation
- Obtenir une réponse favorable au dossier de candidature à se procurer sur le site extranet : lettre de motivation, documents attestant les conditions d'admission, les attestations de formation continue post obtention de la certification. (extranet : stages professionnalisants : SPPRO FSVR-20 Formation superviseur) . Pour les candidats venant d'un autre institut que gestalt+, des pièces complémentaires seront demandées.

Date limite de dépôt de dossier : 06 janvier 2020

MODALITÉS

Le nombre de participants est limité à 14 personnes.

Par une méthode active et participative qui sollicite l'implication et la réflexion de chacun, dans un espace de confidentialité, l'animation s'appuie sur les ressources réflexives, affectives et interactives des participants. Cette pédagogie interactive alterne : exposés théoriques par les formateurs et par les stagiaires, mises en situation d'entretien et expérimentations pratiques et supervision en groupe de supervision individuelle.

INTERVENANTS

- Eva Lechner-Plu
- Yves Plu
- Évaluateurs externes

LIEUX

• gestalt+ - 6 Rue Micheline Ostermeyer, Bâtiment C,
35000 Rennes

HORAIRES

Jour 1 : 10h00 → 18h30
Jour 2 : 09h00 → 17h30

DURÉE		TARIFS*		DATES
Jours	Heures	Individuel (ⓘ)	Prise en charge	-
12	84 h	2424 €	3876 €	22 au 23 septembre 2020 ☐ Formation de superviseur(e)
				24 au 25 novembre 2020 ☐ Formation de superviseur(e)
				09 au 10 février 2021 ☐ Formation de superviseur(e)
				06 au 07 avril 2021 ☐ Formation de superviseur(e)
				15 au 16 juin 2021 ☐ Formation de superviseur(e)
				28 au 29 septembre 2021 ☐ Formation de superviseur(e)

*Exonéré de TVA (Art. 293B du CGI)

(ⓘ) Conditions financières en individuel

Acompte : 404 € Solde : 2020 € → Mensualisation recommandée

Frais de dossier et d'évaluation 250€